Vol. XLI — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 10 Avril 1912. — No. 28

ABONNEMENT

TARIF DES ANNONCES

AVIS

The Library Governor. Offices

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
est publié et imprimé
tous les mercredis
par
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
Téléphone 3377

LE MANITOBA,
Saint-Boniface, Manitoba

UN ACTE REPARATEUR

Le Gouvernement Roblin Donne une Nouvelle Preuve de son Esprit de Justice et de "British Fair Play"

Le 15 mars dernier, le député de Saint-Boniface, M. Joseph Bernier, continuant la campagne d'éducation qu'il a inlassablement poursuivie depuis quelques années, lançait un pressant appel au gouvernement Roblin et à l'opposition de Sa Majesté à la législature du Manitoba.

Nous citons de nouveau ses paroles:

SITUATION INTOLERABLE

La situation actuelle est intolérable. Je répète que nous devons protester contre cette situation; mais je répète aussi que ce protêt doit être autant contre notre propre conduite que contre la conduite des autres.

Voici mon dernier mot:

Je n'ai jamais entendu un mot tomber des lèvres de M Roblin qui fût injuste ou préjudiciable à la minorité;

Je n'ai pas connaissance d'un seul acte de M. Roblin qui fût injuste ou préjudiciable à la minorité;

Je ne connais rien dans la conduite de M· Roblin qui ait constitué un manque de respect pour la constitution du pays;

Et si on a aujourd'hui l'intention de frapper M. Roblin dans le dos, on mettra le stylet dans une autre main que dans la mienne!

En finissant je veux affirmer, je veux répéter de la manière la plus formelle, que la minorité de cette province possède des droits constitutionnels qui lui ont été enlevés par la loi scélérate de 1890;

Il y a un ordre du roi d'Angleterre à la majorité de cette province de rendre ces droits à la minorité;

Cet ordre pèsera sur la majorité aussi longtemps que la majorité n'aura pas restitué ces droits à la minorité.

J'ai dit carrément qu'aucun gouvernement ne pouvait à l'heure actuelle nous restaurer ces droits dans leur intégralité.

Mais je dois dire aussi que je ne vois aucune bonne raison pour laquelle on ne délivrerait pas immédiatement les catholiques de Winnipeg et de Brandon du fardeau pénible, illégal, injuste et anti-britannique de la double-taxe scolaire.

Il est de mon devoir d'homme public fidèle à son mandat de tenir à tous un langage sans équivoque.

Je ne ferai pas le rôle d'un démagogue et je ne chercherai pas à tromper l'électorat par des paroles emportées, hypocrites et vaines. Je ne leur cacherai pas la situation telle que je la vois.

APPEL A LA JUSTICE

Je fais un appel ardent et pressant au premier-ministre de cette province et je lui demande de suivre l'impulsion de son âme droite et juste; je lui demande d'oublier qu'une partie de la minorité, qui aujourd'hui réclame bruyamment nos droits, a été injuste envers lui.

Je lui demande de se rappeler que la majorité d'entre nous ont été et sont encore ses amis, reconnaissants de son attitude essentiellement constitutionnelle.

Je fais appel a l'honorable chef de l'opposition et lui demande de se rappeler qu'audessus des luttes de partis il y a la constitution britannique et le *British fair-play*. Que l'honorable chef de l'opposition invite son grand quotidien de Winnipeg, le *Free Press*, à cesser l'agitation qu'il fait contre nous depuis de longues années.

Je fais appel a tout le parti liberal, aux citoyens de Winnipeg, **a la Commission scolaire** de Winnipeg, à la population de la province—**et a tous je demande justice.** Les catholiques de Winnipeg ne réclament rien qui ne soit raisonnable. Ils veulent être libérés de la double-taxe. Personne ne dira que les catholiques n'ont pas droit à de la sympathie.

Je conclus par un mot: Pour le bon renom des institutions britanniques, en pays britannique, **qu'on mette un terme a cette violation de la constitution britannique.**

Le 4 avril le gouvernement Roblin répondait à cette appel par les amendements suivants:

1. La section 2 de l'Acte des Ecoles Publiques, étant le chapitre 143 des Statuts Refondus du Manitoba 1902, est modifiée par l'insertion des sous-sections suivantes:

(*r*) Le mot école, chaque fois qu'on le rencontrera dans cet Acte signifiera et comprendra aucune et toute maison d'école, classe ou département d'une maison d'école appartenant à un arrondissement d'écoles publiques et sous la charge d'un instituteur ou d'instituteurs.

(*s*) Il sera du devoir de chaque commission d'écoles publiques dans la province de se procurer un local d'école conformément aux dispositions de l'Acte des Ecoles Publiques, sur requête des parents ou des tuteurs d'enfants en âge d'aller à l'école aux termes de l'Acte des Ecoles Publiques.

(*t*) La section 218, chapitre 143, Statuts Refondus du Manitoba, 1902, signifiait, et signifie un instituteur pour les enfants des pétitionnaires, tel instituteur devant être de même religion que les pétitionnaires.

La clause 218 se lit comme suit:

218. Dans toute école ayant, dans une ville ou cité, une assistance moyenne de quarante enfants catholiques romains ou plus. et dans les villages et arrondissements ruraux, une assistance moyenne de vingt-cinq enfants catholiques romains ou plus, les commissaires, sur demande par pétition des parents ou tuteurs de ces élèves catholiques romains, au nombre ci-dessus, emploieront dans telle école au moins un instituteur catholique romain dûment pourvu de certificat. Dans toute école ayant, dans une ville ou cité, une assistance moyenne de quarante enfants non-catholiques romains ou plus, et dans un village ou un arrondissement rural, une assistance moyenne de vingt-cinq enfants non-catholiques romains ou plus, les commissaires, sur demande par pétition des parents ou tuteurs des dits enfants, emploieront dans la dite école, au moins un instituteur non-catholique romain, dûment pourvu de certificat.

***

Tels sont les changements que le gouvernement Roblin apporte à la loi scolaire.

Ce sont des améliorations substantielles.

Le *Free Press*, faisant un examen serré du bill ministériel, conclut par ces mots chargés de signification:

"On prévoit que le Bureau des Commissaires (de la ville de Winnipeg) prendra à sa charge les écoles paroissiales; qu'il gardera les élèves actuels et fera fonctionner ces écoles avec un corps d'instituteurs catholiques."

....

"En résumé, on propose que le Bureau des écoles publiques attribue certaines écoles à l'usage exclusif des élèves catholiques et qu'il emploie des instituteurs catholiques pour y enseigner."

Cette interprétation est celle qui a circulé au cours du débat, très mesuré, qui a précédé la troisième lecture du bill.

Nous nous trouvons donc en présence d'un événement heureux. C'est un événement qui constitue une évolution décisive vers les solutions qui s'inspirent de la justice et des droits de la conscience.

Cette loi a une portée générale; elle s'applique également aux villes et aux campagnes.

Il serait prématuré de vouloir indiquer dès maintenant toutes les conséquences et tous les résultats probables ou possibles de la nouvelle loi.

Sa mise en pratique révèlera peut-être l'opportunité de certaines retouches. Les parties intéressées—commissions scolaires et parents catholiques—demanderont peut-être au département d'Education, ou même à la législature, de préciser davantage la portée du texte légal.

Mais cela étant admis, il demeure que le bill Coldwell est une mesure qu'on doit accueillir comme bienfaisante. C'est un pas, et un grand pas, dans la voie de la restitution, dans la voie de la bonne entente, dans la voie de l'harmonie qui doit exister entre toutes les races et toutes les religions.

Nous l'acceptons, cette loi, comme un à-compte sérieux; nous l'acceptons avec gratitude parceque le gouvernement nous la donne avec sincérité; parceque nous savons la somme de courage qu'il lui a fallu pour la placer dans les statuts.

On sait si la situation s'est tendue il y a quelques semaines!

Il était malaisé pour les individus de rester maîtres de leurs opinions.

Tous ceux qui ont une voix publique ont subi des pressions.

Le gouvernement Roblin a été accablé plus encore que les particuliers par les conseils et les menaces qui partaient de tous les coins à la fois.

La confusion et la passion sont devenues telles que le gouvernement s'est vu simultanément attaqué par les ailes extrêmes des deux camps: de farouches protestants l'accusèrent de sacrifier les écoles nationales aux exigences des catholiques; certains catholiques, plus zélés que renseignés, l'attaquèrent dans des lettres bravement anonymes publiées dans les journaux de l'Est !

Plusieurs de ces dépêches et de ces lettres de Saint-Boniface aux journaux de Montréal et de Québec ont été fort inexactes, fort injustes et pleines de périls pour la minorité. Elles ont été suivies de commentaires éditoriaux tout aussi regrettables.

Non, cette loi n'est pas un attrape-votes !

Elle n'a pas sa genèse dans la violence qui s'est faite à droite et à gauche du gouvernement.

Ce n'est ni dans un sentiment de crainte ni dans un désir de cajolerie électorale que le gouvernement a cherché son inspiration

M. Roblin dira plus tard quelles furent les causes déterminantes de son acte. Pendant qu'on soulevait des nuages et qu'on cherchait à créer la tempête avec l'inconcevable espoir de faire ainsi resplendir les étoiles dans un ciel serein, des hommes sincères travaillaient dans le silence.

Quand on s'est dévoué pendant des années à la question des écoles et qu'on en a suivi tous les développements, on n'est pas trop étonné de ce qui vient de s'accomplir: ce n'est pas un coup de théâtre, c'est un résultat. C'est le résultat d'un long et persévérant effort.

M. Roblin a été l'un des artisans de l'œuvre. Pour sa part il avait, de date déjà lointaine, particulièrement signalé au peuple de cette province la situation anormale dans laquelle se trouvaient les catholiques de Winnipeg et de Brandon. Quand il a jugé le peuple suffisamment converti à cet acte spécial d'équité, il a agi par voie de législation. Et la double-taxe scolaire est maintenant supprimée pour les catholiques.

Donc: nous remercions M. Roblin,qui a permis l'introduction de ce bill;

Nous remercions M. Coldwell, le ministre de l'Education, qui l'a présenté;

Nous remercions M. Norris, le chef de l'opposition, qui en a facilité l'adoption sans division;

Nous remercions M. McFadden, qui a déclaré, *comme protestant et comme orangiste*, qu'il appuyait le bill avec emphase, *because he stood for justice and a fair deal to all.*

Nous remercions les membres de la législature, qui ont abordé le sujet avec le sens évident de leur responsabilité.

Le débat qui s'est fait sur cette question fut une illustration de ce qu'on pourrait faire si on voulait toujours s'entendre sur certaines justices essentielles.

Au lendemain de la passation du bill, le *Free Press* a déclaré que :

"Le projet d'établir des écoles séparées à Winnipeg, sous le contrôle public doit être examiné avec soin. On peut soutenir avec beaucoup de force que la réalisation de ce projet serait préférable à la situation actuelle, à laquelle les esprits généreux ne peuvent songer sans malaise."

La loi est là. Les uns et les autres devront s'en servir avec droiture. Nous espérons que les Commissions scolaires s'inspireront de l'esprit qui a animé la législature.

Quant aux catholiques, s'ils s'en trouvaient d'assez malhonnêtes pour jeter volontairement des obstacles sur la route, ils devraient être marqués au fer rouge, comme on marque les félons.

C'est aux catholiques à montrer ce qu'ils vont faire du secours que leur offre une législature protestante. Qu'on marche droit.

Notre situation est devenue meilleure; la mentalité protestante s'achemine vers la vraie notion de nos devoirs de conscience.

Toutes nos revendications ne sont pas encore entendues. Il reste encore des difficultés. Mais ces difficultés, seule la bonne volonté des hommes de toutes les religions et de toutes les races pourra les aplanir.

Le Banquet Roblin

Le banquet offert à l'Honorable M. Roblin à l'occasion de l'extension des limites de la province aura lieu demain soir au Royal Alexandra.

Le banquet sera présidé par l'Hon. M. Rogers, ministre de l'intérieur.

Des centaines de convives y assisteront.

Une délégation de Montréal arrivera ce soir à Winnipeg pour prendre part à cette démonstration. Le télégraphe mentionne parmi ces visiteurs:

M. Louis Coderre, député d'Hochelaga, et madame Coderre; M. Paul Emile Lamarche, député de Nicolet, et madame Lamarche, M. le docteur Eugène Pâquet, député de l'Islet; M. Joseph H. Rainville, député de Verchères, et madame Rainville; M. Armand Lavergne, député local de Montmagny, et madame Lavergne; M. et Mme Alleyn Taschereau, de Québec; M. Eugène Tarte, propriétaire de la *Patrie*, de Montréal.

Nous saluons avec beaucoup de cordialité la venue de cette magnifique et gracieuse visite.

Les Utilites Publiques

L'hon. juge Cumberland a été nommé par le gouvernement Roblin commissaire des Utilités Publiques. Cette nomination est bien accueillie.

Notre Justification

En face des événements qui viennent de se produire à la Législature et qui améliorent notablement la situation des catholiques, on admettra que le *Manitoba* avait raison d'écrire ces lignes en date du 13 mars, et de les répéter avec insistance huit jours plus tard:

"Nous en sommes rendus à une phase où une erreur de jugement peut être fatale aux catholiques. Prenons le temps nécessaire; ne reculons devant aucun devoir, ne nous emballons pas non plus."

....

"Nous serons les adversaires de ceux qui, partisans de tel ou tel drapeau, seraient tentés de faire de la manoeuvre politique avec les droits de la minorité; que nous ne pourrions pas non plus, pour le moment, coopérer à un mouvement d'hostilité, si sincère fût-il, contre des hommes qui, sans appartenir à notre religion et sans avoir les mêmes idées que nous sur l'éducation, nous ont néamoins tendu le rameau aux heures sombres et ont constamment manifesté vis-à-vis les catholiques un indéniable esprit de justice. Jusqu'aujourd'hui M. Roblin et son gouvernement méritent d'être traités en amis, avec lesquels ont doit sans doute conferer, mais à qui il convient de faire crédit pour un passé honorable."

L'heure était grave; et c'est notre conviction que si la minorité s'était laissée entrainer dans un mouvement d'agitation passionnée où certains auraient voulu la lancer toute législatiion fût devenue compromise à Winnipeg.

Le Monument Cartier

Le gouvernement Roblin a souscrit $5000 pour le monument de Sir George Etienne Cartier.

Cet item a été présenté à la Législature mercredi dernier, dans les estimés supplémentaires

On sait que deux délégués étaient partis de Montréal pour voir M. Roblin à ce sujet.

Voici ce que la *Patrie* dit à ce sujet:

MM. E. W. Villeneuve et John Boyd, qui sont revenus hier de Winnipeg, ne tarissent pas d'éloges à l'adresse de l'hon. M. Roblin, des autorités religieuses et des hommes publics manitobains qu'ils ont eu le plaisir de rencontrer au cours de leur patriotique mission.

Le gouvernement du Manitoba a accordé $5,000 pour le monument Cartier et le premier ministre a promis d'assister avec ses collègues aux fêtes mémorables qui auront lieu en 1914.

Au cours d'un lunch d'honneur offert aux délégués, l'hon. M. Roblin a dit toute l'admiration qu'il avait pour la grande œuvre poursuivie par les membres du comité du monument Cartier et l'estime sincère qu'il éprouvait pour la race canadienne-française dont sir Georges Etienne Cartier a été l'un des plus brillants représentants.

Le premier ministre a fait des vœux pour que la paix et l'harmonie s'établissent dans toutes les parties du pays, entre les divers éléments de la population.

M. Roblin est heureux, chaque fois que l'occasion s'en présente, de rappeler que les Canadiens-français ont toujours montré de sincères sympathies qu'il ne saurait oublier.

Paques a la Cathedrale

Mgr l'Archevêque a chanté la grand'messe solennelle de Pâques à la cathédrale. Sa Grandeur avait comme Assistant Mgr Dugas, vicaire-général, avec diacres et sous-diacres.

M. l'abbé Banville a donné le sermon du jour. Ce sermon a été un commentaire éloquent de la résurrection et de sa signification pour l'humanité déchue

La musique de Pâques a été remarquablement belle. Nous en avons donné le programme mercredi dernier. Nous ne croyons pas que nos chantres aient jamais fait mieux; ils étaient appuyés par un excellent orchestre qui a ouvert l'office de la matinée par la solennelle *Marche des Prêtres*, de Steggalt. M. Salé dirigeait; l'orgue était tenu par M. Albert Bétournay. Les vêpres en faux-bourdons furent splendidement rendue.

Il convient de noter la décoration de l'autel; c'était riche comme parure, et d'un goût sûr: vert et or, complètement.

La vaste nef était remplie de fidèles et de visiteurs; les huissiers d'honneur, dont le dévouement est inlassable, ont réussi à placer tout le monde, dans un ordre parfait. Ces messieurs, gantés de blanc, ont fait la quête.

* * *

Durant la Semaine Sainte, la Cathédrale a été le témoin des cérémonies graves et impressionnantes de la consécration des Saintes Huiles et de la Passion,

Le sermon du Jeudi Saint a été fait par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque. Avec une éloquence et une fécondité de parole que nous admirons toujours, Sa Grandeur a fait l'exposition du dogme de l'Eucharistie et a ensuite touché le cœur de son auditoire chrétien par les actions de grâces qu'Elle a offertes au Dieu Hostie. Dans la matinée, des centaines et des centaines de personnes avaient communié

C'est le M. l'abbé Demunter qui a fait le sermon de la Passion, le Vendredi Saint: un sermon vigoureux et savant; un sermon qui faisait le récit de la Flagellation et du Crucifiement et qui livrait immédiatement à l'auditeur les réflexions qui jaillissent de ces drames de la rédemption par la Croix,

Mgr Bruchesi garant de la loyauté des siens

COMME EVEQUE, IL CONNAIT LE SENTIMENT DU PEUPLE CATHOLIQUE ET IL PEUT AFFIRMER QU'IL EST ET SERA TOUJOURS LOYAL ENVERS L'ANGLETERRE LES DROITS DES MINORITES.

Dans une entrevue accordée à un confrère anglais, Mgr l'archevêque de Montréal a déclaré que si l'on voulait que le Canada atteigne le développement matériel et intellectuel que rêvaient pour lui les deux partis qui sont les auteurs de la Confédération, il fallait, absolument, faire cesser les dissensions de race et de religion qui existent encore dans deux grandes provinces au moins. Après avoir exposé brièvement les divisions qui se sont produites, depuis quelque temps, dans les diverses parties du pays, Sa Grandeur est venue à se dire qu'il est juste d'appliquer au Canada la parole prononcée dans un autre sens, il y a plus de deux mille ans: "Une maison divisée contre elle-même est destinée à périr". Le Canada possède des ressources comme n'en a aucun autre pays du monde, et tandis qu'il devrait y avoir une concentration de forces et d'intelligences de toutes les parties du pays, de toutes les races et de toutes les religions pour travailler au développement de la patrie commune, nous sommes divisés par des préjugés qui auraient du rester de l'autre côté de l'océan et ne jamais revivre sur la terre libre du Canada. Au lieu de nous occuper de nos devoirs envers Dieu et envers l'Etat, nous sommes affaiblis d'une façon inquiétante par les dissensions de race et de religion. Est-ce que ce Dominion ne pourrait pas être administré aussi harmonieusement que l'une de nos grandes banques ou certaines institutions commerciales où l'on voit des hommes de toutes les nationalités siégeant côte à côte et dirigeant la corporation dans l'intérêt des actionnaires?

APPEL A LA TOLERANCE

Monseigneur Bruchési croit qu'il est temps plus que jamais que les hommes d'Etat fassent preuve de tolérance et de largeur d'esprit: "Ma race ne peut penser à absorber la vôtre, dit-il, pas plus que mes bons amis Anglais ne peuvent supprimer les mères canadiennes. Nous ne pourrons jamais former qu'une seul race, mais nous pouvons être un Dominion uni, car si les différences de croyances nous empêchent d'être un, pour les sentiments religieux, rien ne peut nous empêcher de nous unir pour travailler au développement materiel et à l'avancement de notre pays. On a souvent mis en doute, dans les journaux, la loyauté des Canadiens-français; on été jusqu'à dire qu'ils voulaient constituer une république française sur les bords du Saint-Laurent. Réglons donc cette question, une fois pour toutes, comme je pense que, sur ce sujet au moins, un évêque catholique romain et canadiens-français, qui est en contact quotidien avec son clergé, ses collègues de l'épiscopat, et par eux avec le peuple du Canada-francais, peut prétendre parler au nom de ses compatriotes. Voici ce que j'ai à dire:

"Je ne crois pas qu'il y ait une douzaine d'hommes, dans ce que nous appelons le Vieux Canada, et je comprends dans ce nombre les membres de toutes les loges d'Orange de l'Ontario et tous les ministres non-catholiques à l'est des Grands Lacs, qui doutent de la loyauté parfaite du peuple canadien-français envers la personne du roi. Cette déclaration sera, je pense, acceptée sans restriction et sans discussion. Mais un nouvel élément s'introduit petit à petit dans ce pays, élément qui connait peu, ou pas, notre passé, notre langue, nos aspirations sociales, nationales et religieuses. C'est dans l'intérêt de cet élément que je me suis donné la peine de faire cette déclaration.

"Nous, les Canadiens-français nous avons la plus grande vénération pour la vieille France; car c'est de là que sont venus nos pères et nos missionnaires et les fils de l'Eglise qui ont tant fait pour le Canada dans les premiers temps de notre histoire. Il ne serait pas naturel que nous entretenions d'autres sentiments à son égard, mais en parlant du point de vue politique, je puis dire que nous n'avons aucune sympathie pour aucun peuple ni aucun pays au-dessus du quel ne flotte pas le drapeau britannique. Pour ce qui est de la république imaginaire que nous menaçons de constituer sur les bords du Saint-Laurent, pas un homme qui connait mes compatriotes ne pourrait garder un instant cette idée. Sir Charles Tupper a dit quelque part que, sans Cartier, la Confédération aurait été impossible, et je crois que sir John Macdonald a dit la même chose.

"La majorité du Canada parlera sans doute toujours la langue anglaise, et la pensée anglaise sera sans doute toujours la force dominante dans les conseils de notre nation; cependant en dehors des questions de conscience je ne vois pas pourquoi les deux races qui devront toujours rester ici ne pourraient pas accomplir harmonieusement leur destinée propre Je ne vois pas, non plus, pourquoi l'une des langues officielles serait si détestable aux yeux de ceux qui parlent l'autre.

"En Angleterre, tous les hommes bien élevés sont fiers de pouvoir parler français, conséquemment comme notre institution nous donne deux langues, le discours du trône est prononcé dans les deux langues, les bills sont imprimé dans l'une et l'autre langue et c'est l'idiome d'une province toute entière.

Je ne vois pas pourquoi des hommes de bonne volonté peuvent trouver à redire à ce que les différents groupes français du Dominion se servent de la langue de leur pères dans leurs familles aussi bien que dans leurs écoles.

"De fait la majorité de cette province n'a jamais maltraité la minorité, et je ne connais pas de cas où l'on ait montré de l'injustice envers la minorité anglaise ou protestante, et conséquemment je ne puis croire qu'un appel à la tolérance mutuelle, tant pour les questions de religions que pour celles de la langue, puisse trouver une autre réponse que la sympathie et la bonne volonté de la grande majorité de mes compatriotes anglais"

Monseigneur ajoute qu'il a déjà trouvé cette union quand il s'est agi d'organiser la lutte contre l'intempérance.

"Avec cette déclaration venant de la bouche d'un évêque Français, conclut-il, il ne devrait plus y avoir de raisons de lancer des appels au fanatisme, dans le camp opposé, chaque fois que nous affirmons nos droits en matière d'éducation catholique.

"Je connais mon peuple et je n'hésite pas à dise que rien n'a été enseigné et rien ne pourra être enseigné dans les écoles canadiennes, soit dans la province de Québec soit dans l'Ouest, qui portera atteinte dans une proportion infinitésimale à la loyauté et au respect de nos enfants envers le pays où nous vivons, envers la Couronne à laquelle nous devons notre entière allégeance.

"J'espère, par conséquent, ajoute Sa Grandeur, que nous sommes au tournant de la route et que le nouveau chemin conduira vers une entente plus complète et meilleure des droits de la minorité, ce qui est absolument indispensable à la prospérité et au bonheur du Dominion".

Vous chercherz loin avant de trouver pour la toux et le rhume une meilleure médecine que le Remède de Chamberlain pour les toux. Il ne soulage pas seulement, il guérit.—Essayez-le quand vous avez le rhume ou quand vous toussez, et vous êtes certains d'être guéris promptement. En vente chez R. A. Mc Ruer.

La Federation des Catholiques

M. le docteur Lachance a été nommé représentant de Saint-Boniface au conseil de la Fédération des Catholiques.

LEGENDES

Un peu partout on recueille précieusement les œufs du Vendredi-Saint, en Flandre, et en Lorraine, en France, surtout.

Dans l'Est, les villageois recueillent les œufs pondus le Vendredi-Saint et les réservent pour le dimanche de Pâques.

Il faut,—disent les paysans,—manger des œufs crus, sans le moindre grain de sel ou de poivre, si l'on veut rester tout à l'abri des maladies graves.

A Saint-Moret, (Yonne), on a soin de mettre de côté un œuf pondu le Vendredi. A Pâques, on le fait cuire dans le pot-au-feu et on le partage entre les différents membres de la famille. Dans ce même pays, on est convaincu qu'il est impossible de montrer en couleur les œufs pondus le jour du Vendredi-Saint.

A Bresse, (Vosges), on croit que les œufs du Vendredi-Saint préservent de la fièvre et ne se gâtent jamais.

LA LEGENDE DU ROUGE-GORGE

Une légende que l'on conte dans les hameaux normands désigné le rouge gorge à la sollicitude des paysans.

...Le Sauveur était sur la croix. Deux oiseaux vinrent se percher sur l'instrument de supplice.

Le premier était une pie. Méchante et superbe elle ne craignait pas d'insulter le Christ expirant...L'autre oiseau, qui avait le plumage gris, s'approche timidement du Crucifié en jetant quelques cris plaintifs.

De ses ailes, il essuya les larmes qui coulaient des yeux du Rédempteur. De son bec, il arracha quelques épines de la couronne du Sauveur.

On dit qu'alors une goutte de sang tomba du front de Jésus sur la gorge du petit oiseau et pour toujours colora son humble plumage.

Et, continue la légende, la Christ dit au petit rouge-gorge.

"Sois béni, toi qui prends part à mes douleurs. Partout où tu iras le bonheur et la joie t'accompagneront. Tes œufs auront la couleur de l'azur du ciel et tu sera désormais l'oiseau du Bon Dieu, le porteur des messages heureux."



Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION.—DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 6 mai 1912, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui pourra faire ses entrées pour Homesteads:

Township 29, Rang 8 Ouest du Méridien Principal.

Township 33, Rang 8 Ouest du Méridien Principal.

Township 21, Rang 3 Est du Méridien Principal.

Township 26, Rang 4 Est du Méridien Principal.

Date à Winnipeg, ce deuxième jour d'avril 1912.

L. Rankin.
Agent.

AVIS

Avis est par les présentes donné que Guilbault & Cie., entrepreneurs, faisant affaires dans la Cité de St. Boniface, Province de Manitoba ont vendu leurs affaires à la Guilbault Company Limited et que tous les comptes qui peuvent être dûs par Guilbault & Cie., devront être présentés à la Compagnie soussignée, et que tous les comptes dûs à Guilbault & Cie ont été transférés à la Compagnie soussignée à laquelle ils sont maintenant payables.

Daté à St. Boniface, ce deux avril 1912.

(Signé)
THE GUILBAULT COMPANY LIMITED

Soumissions.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe: "Soumissions pour bâtisses d'école, Réserve de Little Pines," seront reçues jusqu'à midi, mai le 6, 1912 pour l'érection d'une résidence pour l'instituteur et d'une maison d'école sur la réserve de Little Pines, Saskatchewan.

On peut examiner les plans et devis au Bureau de l'Agence des Sauvages, Battleford, Sask; à l'Agence des Sauvages à Duck Lake; au bureau de M. W. J. Chisholm, Inspecteur des Agences des Sauvages, à Prince Albert, et au Bureau des Affaires des Sauvages à Winnipeg. Les soumissions devront être pour les deux bâtisses complètes. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, fait sur une banque à charte, pour un montant égal à 10 p. c. du montant de la soumission; ce chèque devra être fait payable à l'ordre du soussigné et sera confisqué si la personne ou les personnes soumissionnant déclinent sur demande de signer leur contrat ou négligent de compléter le contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera renvoyé.

La plus basse ou aucune soumission ne sera necessairement acceptée. Toute insertion non-autorisée de cette annonce dans aucun journal, ne sera pas payée.

(SIGNE)
J. D. MCLEAN
Asst député et secrétaire au Département des Affaires des Sauvages,
Ottawa.

Mars le 29, 1912.

L'acte des Arpentages des Terres du Dominion

En conformité avec les dispositions de la Section 58 de l'Acte des Arpentages des Terres du Dominion, avis est par les présentes donné que le Ministre de l'Intérieur a reçu une pétition de propriétaires de terres ou de personnes tenant terres comme homestead dans le Township dix-huit, rang un à l'est du Méridien Principal et dans le Township huit, rang douze à l'ouest du Méridien Principal, telle pétition représentant que les jalons de l'arpentage originel des dits townships est disparu et demandant un nouvel arpentage. Toute personne qui prétendrait connaître la position de un ou plusieurs des jalons d'arpentage des terres qui doivent être ré-arpentées ou qui serait en possession de renseignements de nature à faire retrouver la position de ces jalons est priée par les présentes d'en donner avis, par lettre enrégistrée adressée au ministre de l'Intérieur le ou avant le 21 mai 1912.

(SIGNÉ)
E. DEVILLE
Arpenteur général des Terres du Dominion,
Ottawa, Ont.

Mars le 26, 1912.

Soumissions

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et adressées au soussigné, seront reçues par le dit soussigné jusqu'à mardi le 23 avril pour la construction de chemin (grading) aux endroits suivants:

Du côté est de la rivière, quatre milles plus ou moins sur le chemin de Ste-Marie dans le quartier No 1; quatre milles plus ou moins sur le chemin Ste-Marie, dans le quartier No. 2; du côté ouest de la rivière, trois milles, plus ou moins, sur le chemin Pembina, dans le quartier No. 3; et trois milles plus ou moins, sur le chemin Pembina, dans le quartier No. 4.

De plus amples renseignements sur la location des travaux peuvent être obtenus de M. D. R. Baribeau, ingénieur de la municipalité, 607 Builders Exchange Building, Avenue du Portage, Winnipeg.

La plus basse ou aucune soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Toute soumission devra être adressée au soussigné qui ouvrira les dites soumissions à la salle municipale de St Adolphe le 24 du courant

(Signé)
G. T. LANDRY,
Secrétaire-Trésorier de la municipalité Ritchot.

St-Norbert, Man.
Daté à St-Norbert, ce 2 avril, 1912.



Avis Public

Les terrains suivants, s'ils sont propres à la culture, seront mis en homestead au Bureau des Terres du Dominion, à Dauphin, et aux sous-agences de Swan River et de Winnipegosis, le ou après le 29 avril 1912.

Township 37 rang 20, à l'ouest du Principal Méridien.

La Moitié est de Section 1; toutes les sections 4, 5, 6, 7; quart sud-ouest de la section 9; la moitié ouest de 15; le nord-est 16; toutes les sections 18, 19; la moitié sud et le quart nord-ouest de 20; toute la section 21; la moitié ouest de 22; le quart sud-ouest du 27; toutes les sections 28, 30, 31, 32 et 33; le quart nord-ouest de 34; le nord-ouest de 35.

Township 38, rang 20 ouest du Méridien Principal.

La moitié nord de la Section 1; toute la section 2; le quart nord-est et le quart sud-ouest de la section 3; toutes les sections 4, 5, 6, 7; le quart sud-ouest de 9; la moitié est de 10; toute la section 12; la moitié sud et le quart nord-ouest du 13; la moitié est et le quart nord ouest de 14; la moitié est et le quart nord-ouest de 16; le quart nord-est et le quart sud-ouest du 17; toute la section 18; le quart sud-est de 20; la moitié sud et le quart nord-est de 21; le quart sud ouest de 22; toute la section 23; la moitié ouest de 24; la moitie sud de 25 et le quart sud est de 28; le quart sud-ouest du 30.

Township 36, rang 26, à l'ouest du Méridien Principal.

S. E 2; N. E. 3; N. W. 12; S. W. 13; la moitié nord et fractionelle, N. E. 19; toutes les sections 20, 21, 22, 23; la moitié nord et le quart S. W 24; toutes les sections 25 N. E. 26; toutes les sections 27, 28, 30; la moitié est fractionelle 31; toutes les sections 32, 33, 34, 35, 36.

L. K. HERCHMER,
Agent des Terres du Dominion.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir la préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

MANITOBA

La Terre des Bonnes Occasions

Voici seulement quelques-uns des avantages offerts par la province de Manitoba, prouvant que ceux qui désirent améliorer leur condition devraient chercher à s'établir dans son territoire

POUR LE FERMIER.

La fertilité du sol et ses conditions de climat ont donné à la province de Manitoba une renommée mondiale comme productrice du blé dur No. 1.

Aux fils de ces fermiers, la province de Manitoba offre une éducation agricole gratuite dans un collège agricole comme on n'en trouve pas de meilleur sur tout le continent américain.

POUR L'ARTISAN ET LE TRAVAILLEUR

Il y a des industries florissantes dans plusieurs villes qui progressent rapidement et le travail est bien payé dans toutes les branches de métier qui demandent de l'habileté ou non. Il y a une demande illimitée pour le travail.

POUR LE FINANCIER

Il y a du pouvoir électrique abondant à de bas prix pour les manufactures ou autres objets. Des terres fertiles. Des ressources naturelles variées et illimitées. Des facilités de transport suffisantes. Des villes nouvelles se développant rapidement. Tout cela offre au talent, au capital et à l'énergie des occasions et des rapports nulle part égalés et au-dessus des espérances les plus élevées.

Nous vous invitons tous à venir partager notre prospérité continue et notre grandeur future.

Pour plus d'informations adressez-vous à :

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration
Winnipeg, Manitoba.

Oeufs de Pâques

Au temps jadis, les oeufs, pendant toute la durée du carême, étaient aussi sévèrement interdits que la viande.

Nos pères, par conséquent, au matin de Pâques, avaient autant de plaisir à déguster une bonne omelette que n'importe quel venaison.

"On comprend dès lors, dit un chroniqueur français, qu'on ait eu l'idée de faire en quelque sorte la toilette de ces oeufs, qu'il étaient et sont encore en quelques endroits l'objet d'une bénédiction spéciale de l'Eglise. On imagina de les peindre en toutes couleurs, mais surtout en rouge, si bien qu'on pouvait dire naguère à une femme affublée d'une robe vermillon:

"Vous voilà belle, madame, comme un oeuf de Pâques."

Vous voyez cela d'ici.

"Ce qu'il y a d'assuré, continue le même écrivain, c'est que le mot "œuf de Pâques" en est venue à désigner un présent pascal, de quelque manière qu'il puisse être. Les confiseurs et les bibelotiers en savent quelque chose."

Je lisais dernièrement qu'en Normandie le pays de nos pères on voit encore de nos jours les sacristains, au matin de Pâques, faire une tournée dans tous les hameaux pour opérer la rentrée d'une redevance annuelle qu'on appelle les "Pâquerets", et qui consiste surtout en œufs. Au moyen âge, c'était bien pis encore. Ecoutez Ducange, qui nous transporte dans la Perche et la Beauce et nous y montre les étudiants armés de lances, de petites bannières, de sonnettes, se faisant gaiement ouvrir toutes les maisons en chantant des "laudes" et recevant des oeufs en échange. Cette scène se passait à la mi-carême, et les mascarades qui marquent encore ce temps procèdent sans doute de cet ancien usage.

A Cormontreuil, un petit bourg situé près de Reims en France, on fait encore la quête des "Paquerets" en chantant le cantique des "Oeufs de Pâques", sur l'air de "O Filli, o filiae". La rime n'en est pas riche et le style en est vieux, mais, dit en chœur, il paraît que l'effet de ce chant n'est pas mauvais.

Je vous salue avec honneur;
N'oubliez pas les enfants de choeur,
Et le bon Dieu vous le rendra,
Alleluia!

Si vos poules ont bien pondu,
Vous donnerez, bien entendu,
Des œufs au panier que voilà:
Alleluia!

Et voilà, Mesdames d'anciennes choses, auxquelles vous pouvez songer en défaisant les jolies faveurs qui lient les œufs de Pâques tout modernes, qui vous viennent comme autant d'heureux souhaits ou de galants hommages.

Tout se transforme, mais rien ne change.

COLETTE

(*La Presse*)

POURQUOI IL ÉTAIT EN RETARD

—Pourquoi rentrer si tard?
—J'ai rencontré Smithson
—Ce n'est pas une raison pour être une heure en retard au dîner.
—Je le sais, mais je lui demandai des nouvelles de sa santé et il se mit à me dire ses malaises d'estomac.
—Lui as-tu dit de prendre les Tablettes de Chamberlain?
—Oui, car c'est ce dont il a besoin". En vente chez R. A. Mc Ruer.

Menus Propos

EN WAGON

En France, un journaliste, rentrant d'un voyage dans le Midi par le P.L. M., était monté dans un compartiment inoccupé, ne portant point la mention "fumeurs".

Survient un voyageur qui monte et referme la porte. Le train part.

—Monsieur, demande le journaliste, qui est un grand fumeur, me permettez-vous d'allumer un cigare?

—Non, monsieur, répond l'autre. Je ne puis pas vous le permettre.

Le journaliste, furieux, s'enfonce dans un coin: mais, un instant après, son tyran prend un cigare et tranquillement l'alume.

—Ah! çà. monsieur, s'écrie le journaliste, qu'est-ce donc que cette plaisanterie? Vous allumez un cigare et vous ne pouvez pas permettre...

—Non, monsieur, je ne puis pas vous permettre de fumer, puisque je suis membre du Conseil d'Administration de la Compagnie qui le défend; mais, si vous y tenez, je ne vous empêcherai certainement pas.

Et le journaliste avec le membre du Conseil d'administration, réconciliés et souriants, se mirent à fumer de concert, et causèrent jusqu'à Paris.

Chez Nous et Autour de Nous

—On demande un typographe s'adresser immédiatement au MANITOBA.

—On demande un garçon pour apprendre l'imprimerie s'adresser au MANITOBA.

—On demande une servante. S'adresser à Madame Delorme 561 Rue Farby Winnipeg.

—On demande quelques lots à St-Boniface, bâtis ou vacants. S'adresser à nos bureaux.

—On demande une servante. S'adresser à Madame J. A. Marion, No. 35, rue Dumoulin, St-Boniface.

—On demande une servante. S'adresser à Madame Pierre Couture, No. 33 rue Desautels, St. Boniface.

—On demande une jeune fille de cuisine. S'adresser à Madame C. Dégagné, hotel St-George, St-Boniface.

—A Vendre—Une grande maison double $5000. 1-5 comptant. Termes faciles. S'adresser au bureau du journal.

—Maison à louer, No. 150 rue Notre-Dame, Saint-Boniface. S'adresser à Guilbault & Cie. Téléphone Main 604.

—Les cultivateurs dans tout l'ouest sont d'opinion que la terre est en excellente condition pour recevoir la semence.

—M. Emmanuel Couture se fait construire une magnifique résidence sur la rue Des Meurons, en face de la rue Deschambault.

—C'était le *Violet day* à Winnipeg samedi dernier, au bénéfice de l'hôpital des enfants.—Malgré la température inclémente, les jolies vendeuses ont recueilli $6.750.

—Le réglement pour la fermeture des épiceries, boucheries, et magasins de nouveautés, vient en force lundi le 15 Avril à 6.30 du soir. Les marchands invitent le publique a leur aider en donnant ses commandes plus à bonne heures.

"Mon petit garçon avait un gros rhume. On me conseilla le Remède de Chamberlain pour la toux; et avant d'avoir épuisé une petite bonteille mon petit garçon se portait aussi bien que jamais." écrit madame H. Silks, 29 Dowling Street, Sydney, Australia. Ce remède est en vente chez R. A. Mc Ruer.

Au Théatre Walker cette semaine Margaret Anglin actrice canadienne dans la comédie "Green Stocking", les trois premiers jours de la semaine prochaine Mrs Leslie Carter dans "Two Women", le fin de la semaine par la comédie musicale "Miss Nobody from Starland et l'opera "Pinafore" sera reppetter le 22 et 23 Avril par la société operatique de Winniqeg sous la direction de M. H. Bourgeault.

—Il y a eu une grande assemblée des Artisans Canadiens-français lundi soir à la salle Leclerc. Monsieur l'organisateur Archambault a donné un compte rendu des affaires de la Société et a encouragé le public canadien-français à entrer dans cette Société des Artisans. M. Roger Goulet présidait cette assemblée, et toujours délicat et aimable, son discours fut bien écouter il donna aussi l'exemple en s'inscrivant comme membre honoraire, le Rev. M. Lamy, futur artisan, recommanda beaucoup la Société des Artisans pour son caractère français et catholique. l'Assemblée a été un succès et déja plusieurs dames et demoiselles ont témoigné de leur désir defaire partie de cette Société.